

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 août 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le dix-huit août à 19 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

Votants : 09

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, PAPOZ Aurélie, BAIZET Jérémy, LAGOZNY Romane.

Date de la convocation : Excusés : RAMBAUD Christophe pouvoir à MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, 13/08/2026 ROSSAT-MIGNOD Florian.

Secrétaire : BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Délibération 2026-08D07 – Tarifs cantine scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-08D13 du 19 août 2025 fixant la tarification des repas de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2025/2026.

Vu la délibération de la ville d'Ugine n°35 – DE.2026-116 du 16 juin 2026 concernant la révision des tarifs de la Cuisine Centrale à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il propose de fixer la tarification à compter de la rentrée 2026/2027.

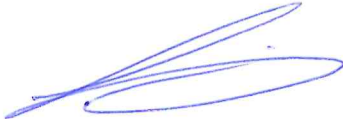
Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire, à compter de la rentrée 2026/2027, comme suit :

Formule	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant	Tarif 3 ^{ème} enfant
Repas régulier	6.00 €/repas	5.80 €/repas	5.60 €/repas
Repas occasionnel	8.10 €/repas		
Surveillance sans repas pour enfant bénéficiant d'un PAI	2.00 €		
Enfant extérieur à Crest-Voland ou à Cohennoz	8.10 €/repas 2.55 €/enfant bénéficiant d'un PAI		

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le secrétaire
Florent BOURGEOIS-ROMAIN



Le Maire
Benjamin GARDET

